

Revue de Presse 2019-2020



TABLE RONDE OPTIMUM : STOPPER LA MISE EN DÉCHARGE



Optimum a réuni le 25 novembre dernier des entrepreneurs et des acteurs du BTP autour d'un défi commun : « Stopper la mise en décharge ». Lors de cette table ronde, Stéphanie Coullon, ingénieur environnement à la DAT-FFB a fait un état des lieux de la filière. Aujourd'hui, le taux de recyclage des moquettes est très faible alors que des filières de valorisation existent.

L'enfouissement en centre de stockage de déchets non dangereux (ISDND) devient problématique car le coût de stockage augmente très fortement par la diminution des quotas et la hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP). Le traitement des déchets représente environ 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le futur projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire devrait cibler particulièrement les déchets du bâtiment pour lutter contre les dépôts sauvages, mettre en place un système de pollueur-payeur, renforcer les points de collecte, reprendre sans frais les déchets triés, conserver une traçabilité des déchets et instaurer l'obligation d'inscrire le coût des déchets sur les devis.

La table ronde s'est terminée sur une présentation de la filière Optimum qui organise la valorisation des sols textiles, de leur collecte à leur transformation en combustible solide à haut rendement. Les déchets de sol textiles sont conditionnés selon leur typologie (dalle ou lé), sur chantier ou au dépôt de l'entreprise avant d'être enlevés par un transporteur qui les acheminera vers la filière de valorisation. Un certificat établit la traçabilité. L'utilisation de la filière Optimum permet à une entreprise de valoriser son engagement dans l'économie circulaire, de renforcer son image écoresponsable autant auprès des donneurs d'ordre que des utilisateurs. Ulysse Prévotat, de l'entreprise éponyme située à Bagnolet, a conclu avec une démonstration de l'intérêt économique d'Optimum. ■



VALORISATION DES DÉCHETS

Le 10 avril dernier Optimum avait réuni des entrepreneurs du Grand Paris autour de la thématique « Valoriser votre entreprise en valorisant vos déchets ». L'étude comparative présentée par Ulysse Prévotat, de l'entreprise éponyme située à Bagnole, a démontré l'intérêt pour une entreprise à utiliser la filière Optimum pour recycler ses dalles de moquette. Cette étude détaillée qui prend en compte les coûts de location de la benne, des rotations et le retraitement des déchets, démontre l'intérêt économique de l'utilisation de la filière Optimum. En effet, à partir de 1500 m² de moquette usagée, la solution logistique et technique proposée par Optimum s'avère rentable (plus rentable qu'un recycleur classique) et, plus le volume à recycler augmente, plus important est l'intérêt économique, le coût de cette filière étant dégressif. Ainsi à partir de 2 000 m², utiliser Optimum revient à 0,67 € / m² contre 0,73 € / m² pour un recycleur (soit un gain de 8 %) et à partir de 3000 m², on passe à 0,57 € / m² contre 0,70 € / m² (soit un gain 18 %). Le principe de la filière Optimum est de stopper l'enfouissement et la mise en décharge systématique par une transformation des dalles de moquettes en pellets industriels à haut rendement énergétique. Au-delà de l'aspect économique, valoriser ses déchets permet de se démarquer de la concurrence et d'améliorer l'image de son entreprise par une action forte pour le respect de l'environnement. ■



QUANTITÉ	COÛT FILIÈRE OPTIMUM	COÛT FILIÈRE RECYCLEUR	GAIN FILIÈRE OPTIMUM
1500 m ²	0,70 € / m ²	0,70 € / m ²	1 %
2000 m ²	0,67 € / m ²	0,73 € / m ²	8 %
3000 m ²	0,57 € / m ²	0,70 € / m ²	18 %